

Commission de l'application des normes

- A. Cas de manquement grave de la part des Etats Membres à leurs obligations de faire rapport et à d'autres obligations liées aux normes
- B. Gouvernements qui peuvent être invités à fournir des informations à la commission lors de la séance dédiée à l'examen de ces cas le mercredi 1 juin à 10h00
- C. Tableau des rapports dus en 2015 sur les conventions ratifiées et reçus depuis la dernière session de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations - Articles 22 et 35 de la Constitution

A. Cas de manquement grave de la part des Etats Membres à leurs obligations de faire rapport et à d'autres obligations liées aux normes, tel qu'identifiés dans le rapport de la commission d'experts et mis à jour sur la base des informations reçues depuis sa dernière réunion

1. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées

Pays mentionnés dans le paragraphe 24 du Rapport général - page 12

Afghanistan, Belize, Burundi, Dominique, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Irlande, République démocratique du Congo, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Somalie et Tuvalu.

Depuis la dernière réunion de la commission d'experts, des rapports ont été reçus des pays suivants mentionnés dans le paragraphe ci-dessus

Irlande. Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé la majorité des rapports dus.

Pays invités à fournir des informations à la Commission de l'application des normes à propos de ce manquement

Afghanistan, Belize, Burundi, Dominique, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, République démocratique du Congo, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Somalie et Tuvalu.

* * *

2. Manquement à l'envoi de premiers rapports sur l'application des conventions ratifiées

Pays mentionnés dans le paragraphe 25 du Rapport général - page 12

Afghanistan	– depuis 2012: conventions n ^{os} 138, 144, 159 et 182
Canada	– depuis 2014: MLC, 2006
Croatie	– depuis 2014: MLC, 2006
Guinée équatoriale	– depuis 1998: conventions n ^{os} 68 et 92
Kiribati	– depuis 2014: MLC, 2006
Luxembourg	– depuis 2014: MLC, 2006
Tuvalu	– depuis 2014: MLC, 2006

Depuis la dernière réunion de la commission d'experts, les premiers rapports ont été reçus des pays suivants mentionnés dans le paragraphe ci-dessus

Canada. Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé le premier rapport sur l'application de la MLC, 2006.

Croatie. Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé le premier rapport sur l'application de la MLC, 2006.

Pays invités à fournir des informations à la Commission de l'application des normes à propos de ce manquement

Afghanistan, Guinée équatoriale, Kiribati, Luxembourg et Tuvalu.

* * *

3. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts

Pays mentionnés dans le paragraphe 29 du Rapport général - page 13

Afghanistan, Angola, Bahamas, Belize, Burundi, République centrafricaine, Comores, Congo, Croatie, Djibouti, Dominique, Erythrée, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Iles Salomon, Irlande, Kazakhstan, Kiribati, Kirghizistan, République démocratique populaire lao, Liban, Malte, Monténégro, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sierra Leone, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni (Anguilla, Guernesey, Jersey et Montserrat) et Yémen.

Depuis la dernière réunion de la commission d'experts, des réponses à **tous ou à la plupart** de ses commentaires ont été reçues des pays suivants

Angola. Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé des réponses à la majorité des commentaires de la commission.

Bahamas. Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé des réponses à tous les commentaires de la commission.

Djibouti. Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé des réponses à tous les commentaires de la commission.

Irlande. Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé des réponses à la majorité des commentaires de la commission.

Kazakhstan. Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé des réponses à la majorité des commentaires de la commission.

Kiribati. Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé des réponses à la majorité des commentaires de la commission.

Royaume-Uni (Guernesey). Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé des réponses à tous les commentaires de la commission.

Royaume-Uni (Jersey). Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé des réponses à tous les commentaires de la commission.

Royaume-Uni (Montserrat). Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé des réponses à tous les commentaires de la commission.

Suriname. Depuis la réunion de la commission d'experts, le gouvernement a envoyé des réponses à tous les commentaires de la commission.

Pays invités à fournir des informations à la Commission de l'application des normes à propos de ce manquement

Afghanistan, Belize, Burundi, République centrafricaine, Comores, Congo, Croatie, Dominique, Erythrée, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Iles Salomon, Kirghizistan, République démocratique populaire lao, Liban, Malte, Monténégro, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni (Anguilla), Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sierra Leone, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago et Yémen.

* * *

4. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations

Pays mentionnés dans le paragraphe 68 du Rapport général – page 26

Arménie, Burundi, Comores, Congo, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Libéria, Libye, Malawi, Nigéria, République démocratique du Congo, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie.

Depuis la dernière réunion de la commission d'experts, aucun rapport concernant les conventions non ratifiées et les recommandations n'a été reçu des pays mentionnés dans ce paragraphe

Pays invités à fournir des informations à la Commission de l'application des normes à propos de ce manquement

Arménie, Burundi, Comores, Congo, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Libéria, Libye, Malawi, Nigéria, République démocratique du Congo, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie.

* * *

5. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes

Pays mentionnés dans le paragraphe 77 du Rapport général – page 27

Angola, Azerbaïdjan, Bahreïn, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, El Salvador, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Iles Salomon, Iraq, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Libye, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Rwanda, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suriname et Vanuatu.

Depuis la dernière réunion de la commission d'experts, des informations ont été reçues indiquant que la soumission des instruments aux autorités compétentes a été effectuée

Djibouti. Le gouvernement a informé que 68 instruments adoptés de la 66^{ème} session (juin 1980) à la 104^{ème} session (juin 2015) de la Conférence ont été soumis au Président de l'Assemblée nationale le 23 janvier 2016.

Mali. Les ratifications des conventions nos. 88, 122, 155 et 181 ainsi que des protocoles relatifs aux conventions nos. 29 et 155 ont été enregistrées le 12 avril 2016.

Mauritanie. Le gouvernement a informé que tous les instruments ont été soumis au Parlement le 27 novembre 2015 et le 24 mai 2016. La ratification du Protocole relatif à la convention no. 29 a été enregistrée le 9 février 2016.

Suriname. Le gouvernement a informé que les instruments adoptés de la 90^{ème} session (juin 2002) à la 103^{ème} session (mai-juin 2014) de la Conférence ont été soumis à l'Assemblée nationale le 8 mars 2016.

Pays invités à fournir des informations à la Commission de l'application des normes à propos de ce manquement

Angola, Azerbaïdjan, Bahreïn, Comores, Côte d'Ivoire, Dominique, El Salvador, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Iles Salomon, Iraq, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Libye, Mozambique, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Rwanda, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Somalie, Soudan et Vanuatu.

* * *

6. Défaut d'indication, au cours des trois dernières années, des organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs auxquelles, conformément à l'article 23, paragraphe 2, de la Constitution, ont été communiquées copies des rapports et informations adressés au Bureau au titre des articles 19 et 22

Aucun cas identifié dans le rapport de la commission d'experts.

B. Gouvernements qui peuvent être invités à fournir des informations à la commission lors de la séance dédiée à l'examen de ces cas le mercredi 1 juin à 10h00

Afghanistan. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24), manquement à l'envoi de premiers rapports sur l'application des conventions ratifiées n^{os} 138, 144, 159 et 182 depuis 2012 (paragr. 25) et manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29)

Angola. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Armenia. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Azerbaïdjan - Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr.77).

Bahreïn. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Belize. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24) et manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Burundi. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24), manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29) et manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

République centrafricaine. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Comores. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29), manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Congo. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29) et manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Côte d'Ivoire. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Croatie. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Dominique. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24), manquement à l'envoi d'informations en réponse aux

commentaires de la commission d'experts (paragr. 29) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

El Salvador. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Erythrée. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Gambie. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24) et manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Ghana. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Grenade. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Guinée. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Guinée-Bissau. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24), manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29) et manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Guinée équatoriale. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24), manquement à l'envoi de premiers rapports sur l'application des conventions ratifiées n^{os} 68 et 92 depuis 1998 (paragr. 25), manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29), manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Guyana. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29) et manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Haïti. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24), manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29), manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Iles Marshall. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Iles Salomon. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29), manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Iraq. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Jamaïque. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Kazakhstan. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Kiribati. Manquement à l'envoi du premier rapport sur l'application de la MLC, 2006 depuis 2014 (paragr. 25) et manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Koweït. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Kirghizistan. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

République démocratique populaire lao. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Liban. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Libéria. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Libye. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Luxembourg. Manquement à l'envoi du premier rapport sur l'application de la MLC, 2006 depuis 2014 (paragr. 25)

Malawi. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Malte. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Monténégro. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Mozambique. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Népal. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Nigéria. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Ouganda. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Pakistan. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Papouasie-Nouvelle-Guinée. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

République démocratique du Congo. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24), manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29), manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non

ratifiées et des recommandations (paragr. 68) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Royaume-Uni (Anguilla). Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Rwanda. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Saint-Kitts-et-Nevis. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Sainte-Lucie. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24), manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29), manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Saint-Marin. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29) et manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Sao Tomé-et-Principe. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Sierra Leone. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24), manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29), manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Somalie. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24), manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Soudan. Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Timor-Leste. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Trinité-et-Tobago. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29).

Tuvalu. Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées (paragr. 24), manquement à l'envoi du premier rapport sur l'application de la MLC, 2006 depuis 2014 (paragr. 25) et manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Vanuatu. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68) et défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes (paragr. 77).

Yémen. Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts (paragr. 29) et manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

Zambie. Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations (paragr. 68).

C. Tableau des rapports dus en 2015 sur les conventions ratifiées et reçus depuis la dernière session de la CEACR (au 31 mai 2016)

(articles 22 et 35 de la Constitution)

Le tableau publié dans le rapport de la Commission d'experts, page 613, doit être mis à jour de la façon suivante:

*Note: Les premiers rapports sont indiqués entre parenthèses.
Les modifications des listes de pays mentionnés dans la première partie (Rapport général)*

Angola **22 rapports demandés**

(Paragraphe 29)

- 19 rapports reçus: Conventions nos 1, 14, 29, 45, 68, 69, 73, 74, 81, 87, 89, 92, 100, 105, 106, 108, 111, 138, 182
- 3 rapports non reçus: Conventions nos 88, 91, 107

Bahamas **7 rapports demandés**

(Paragraphe 29)

- Tous les rapports reçus: Conventions nos 45, 81, 88, 100, 111, 138, 182

Bangladesh **9 rapports demandés**

- Tous les rapports reçus: Conventions nos 45, 81, 87, 96, 100, 107, 111, 149, 185

Canada **7 rapports demandés**

(Paragraphe 25)

- Tous les rapports reçus: Conventions nos 88, 100, 108, 111, 162, (MLC), 187

Croatie **27 rapports demandés**

(Paragraphe 25)

- 2 rapports reçus: Conventions nos (185), (MLC)
- 25 rapports non reçus: Conventions nos 13, 14, 29, 45, 81, 87, 98, 100, 103, 105, 106, 111, 119, 122, 129, 132, 136, 138, 139, 148, 155, 159, 161, 162, 182

Djibouti **14 rapports demandés**

(Paragraphe 29)

- Tous les rapports reçus: Conventions nos 13, 29, 63, 81, 88, 96, 100, 111, 115, 120, 124, 138, 144, 182

France **17 rapports demandés**

- Tous les rapports reçus: Conventions nos 13, 62, 81, 88, 96, 100, 111, 115, 120, 127, 129, 136, 139, 148, 159, 185, MLC

France - Nouvelle-Calédonie **10 rapports demandés**

- Tous les rapports reçus: Conventions nos 13, 81, 88, 100, 111, 115, 120, 127, 129, MLC

Gabon **9 rapports demandés**

- Tous les rapports reçus: Conventions nos 13, 29, 45, 87, 96, 105, 138, 144, 182

Irlande **31 rapports demandés**

(Paragraphes 24 et 29)

- 15 rapports reçus: Conventions nos 29, 62, 81, 87, 96, 98, 105, 108, 138, 139, 144, 155, 160, 176, 182
- 16 rapports non reçus: Conventions nos 8, 16, 22, 23, 53, 68, 69, 73, 74, 88, 92, 147, 159, 178, 179, 180

Kazakhstan	9 rapports demandés
<i>(Paragraphe 29)</i>	
· Tous les rapports reçus: Conventions nos 29, 100, 105, 111, 138, 144, 156, 182, 185	
Kirghizistan	28 rapports demandés
· 22 rapports reçus: Conventions nos 16, 23, 29, 69, 73, 81, 92, 97, 105, 108, 111, 115, 119, 120, 133, 134, 138, 144, 147, 148, 159, 160	
· 6 rapports non reçus: Conventions nos 45, 142, 150, 154, 182, 184	
Kiribati	8 rapports demandés
<i>(Paragraphe 29)</i>	
· 4 rapports reçus: Conventions nos 29, 87, 98, 138	
· 4 rapports non reçus: Conventions nos 105, 182, 185, (MLC)	
Libéria	10 rapports demandés
· Tous les rapports reçus: Conventions nos 29, 81, 87, 98, 105, 108, 144, 150, 182, (MLC)	
Malaisie	8 rapports demandés
· 7 rapports reçus: Conventions nos 29, 88, 98, 100, 138, 182, MLC	
· 1 rapport non reçu: Convention no 144	
Malaisie - Sarawak	3 rapports demandés
· 2 rapports reçus: Conventions nos 14, 19	
· 1 rapport non reçu: Convention no 16	
Népal	6 rapports demandés
· Tous les rapports reçus: Conventions nos 29, 105, 138, 144, 169, 182	
Ouganda	14 rapports demandés
· 13 rapports reçus: Conventions nos 12, 29, 45, 87, 98, 100, 105, 111, 122, 144, 158, 159, 162	
· 1 rapport non reçu: Convention no 19	
Royaume-Uni	8 rapports demandés
· Tous les rapports reçus: Conventions nos 87, 98, 100, 108, 122, 150, 160, MLC	
Royaume-Uni - Gibraltar	6 rapports demandés
· 5 rapports reçus: Conventions nos 87, 98, 108, 150, 160	
· 1 rapport non reçu: Convention no MLC	
Royaume-Uni - Guernesey	13 rapports demandés
<i>(Paragraphe 29)</i>	
· Tous les rapports reçus: Conventions nos 7, 8, 16, 22, 56, 63, 69, 74, 87, 98, 108, 122, 150	
Royaume-Uni - Jersey	11 rapports demandés
<i>(Paragraphe 29)</i>	
· Tous les rapports reçus: Conventions nos 7, 8, 16, 22, 56, 69, 74, 87, 98, 108, 160	
Royaume-Uni - Montserrat	7 rapports demandés
<i>(Paragraphe 29)</i>	
· Tous les rapports reçus: Conventions nos 8, 16, 58, 85, 87, 98, 108	
Rwanda	7 rapports demandés
· Tous les rapports reçus: Conventions nos 62, 87, 89, 98, 100, 111, 122	
Sao Tomé-et-Principe	12 rapports demandés
· Tous les rapports reçus: Conventions nos 87, 88, 98, 100, 111, 135, 144, 151, 154, 155, 159, (184)	

Suriname**4 rapports demandés***(Paragraphe 29)*

· Tous les rapports reçus: Conventions nos 87, 98, 122, 150

Tchèque, République**20 rapports demandés**

· Tous les rapports reçus: Conventions nos 13, 81, 88, 100, 111, 115, 120, 122, 129, 135, 136, 139, 148, 155, 159, 161, 167, 176, 181, 187

Thaïlande**5 rapports demandés**

· Tous les rapports reçus: Conventions nos 88, 100, 122, 159, 182

Turquie**20 rapports demandés**

· Tous les rapports reçus: Conventions nos 53, 55, 68, 69, 73, 81, 87, 92, 98, 108, 122, 133, 134, 135, 146, 151, 155, 161, 164, 166

Total généralAu total, 2.139 rapports (article 22) ont été demandés,
1.613 (soit 75,41 pour cent) ont été reçus.Au total, 197 rapports (article 35) ont été demandés,
179 (soit 90,86 pour cent) ont été reçus.